



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CTL du 30 mars 2017 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis en deuxième convocation sur la désignation du SIE compétent pour la prise en charge des créances du SPFE.

Tout d'abord, un peu d'Histoire pour vous permettre de mieux comprendre l'état d'esprit des collègues qui ont perdu la mission d'enregistrement :

Avant la fusion (mais ça c'était avant), les Recettes des impôts devenues des SIE (interlocuteur fiscal unique oblige) disposaient d'un guichet « enregistrement ». Les collègues, par souci d'économie de la DGFIP, ont été regroupés en Pôles. Ces Pôles ont été regroupés aux SPFE. Il reste bien entendu ici ou là quelques collègues ayant les compétences, collègues à qui l'Administration avait choisi de ne plus faire confiance. Il semblerait que finalement, la DGFIP et localement la DRFIP apprécieraient de pouvoir s'appuyer sur quelques-uns d'entre eux pour assurer le recouvrement en attendant la mise à niveau du logiciel du SPFE (FIDJI). Outre le fait que cette réforme éloigne une fois de plus l'usager du service public (qu'est devenu l'interlocuteur fiscal unique?), la précipitation avec laquelle elle est menée conduit la DRFIP à s'adapter et à trouver des solutions permettant de fonctionner avec un outil incomplet. FIDJI sera mis à niveau plus tard, les agents bricoleront en attendant. Le 20 mars dernier, les organisations syndicales vous ont rendu un avis unanimement défavorable. En avez-vous tenu compte ?

Les élus **FO-DGFIP 31** souhaitent revenir également sur l'expérimentation du SFACT Justice à compter du 3 avril 2017 même si ce point n'a pas fait l'objet d'un vote unanime **contre**. Lors du CTL du 20 mars, vous nous avez présenté ce projet (!!!) qui, à 10 jours du démarrage, était loin d'être bouclé tant sur le plan des effectifs que sur le plan immobilier. Depuis, nous avons reçu (en 2 fois) les plans promis et avons pu nous rendre compte que les superficies des bureaux concernés sont moindres que celles annoncées en séance. Nous renouvelons, aujourd'hui encore, nos réserves quant à l'espace dévolu aux différentes cellules de la division Dépense notamment pour celles impactées par les changements d'attributions comptables à venir et les créations de SFACT envisagées. Les conditions de travail des agents vont se dégrader notablement soit parce qu'il devront déménager plusieurs fois en l'espace de quelques mois suivant les restructurations annoncées soit parce que les emplois attendus ne seront pas pourvus. Les représentants **FO-DGFIP 31** se sont également réjouis du travail effectué par les agents de cette division pour élaborer, en

collaboration avec leurs collègues du ministère de la Justice, le protocole portant contrat de service en mode numérisation. Et, oh surprise ! celui-ci a été ratifié le 17 mars soit 3 jours avant la consultation du CTL.

Alors même que vous nous avez annoncé vouloir renouer le dialogue social en panne depuis quelques mois dans notre département, vous nous permettrez, Monsieur le Président, de douter de vos réelles intentions avec la présentation tardive de ce dossier pour lequel les volets effectif et immobilier restent inachevés.

Et ce n'est pas fini... nous en avons un autre exemple avec les propositions de modification des documents de travail (fiches de vœux et de souhaits) reçues par nos représentants en CAPL : ces modifications ne permettront plus à nos élus d'exercer leur mandat. Pouvons-nous avoir des explications ?

De la même manière, devons nous attendre la mise en place de la centralisation de toutes les opérations comptables au sein de la division comptabilité pour connaître l'ampleur de votre projet ? Un véritable dialogue social n'implique-t-il pas d'en parler en amont au sein d'un CTL ?

S'agissant des nouvelles règles de sécurité mises en place depuis le début de l'année sur différents sites de notre département, elles ont appelé de notre part un certain nombre d'interrogations pour lesquelles nous n'avons pas à ce jour de réponse. Nous vous avons alerté sur un certain nombre de risques plausibles, pourtant, nous ne pensions pas que le banal passage à l'heure d'été aurait des répercussions sur le fonctionnement du système en place sur le site de la place Occitane. En effet, faute d'intervention humaine pour accepter le changement d'heure, les portes ne se sont pas débloquentées à 7 h 15 lundi matin, entraînant un regroupement de plus de 100 personnes devant l'entrée des personnels jusqu'à l'arrivée de l'agent ayant l'habilitation requise à 7 h 50. Heureusement, ce rassemblement de personnels de tous les cadres, y compris supérieur, sur la voie publique en cette période d'état d'urgence n'a pas créé d'incident. Les représentants **FO-DGFIP 31** s'inquiètent des répercussions qu'aurait pu avoir un événement aussi anodin. De plus, ils espèrent qu'aucun des agents concernés n'aura à subir de conséquences en terme d'horaire variable. Merci de nous rassurer sur ce dernier point.

Les représentants FO-DGFIP 31 condamnent l'empilement des réformes et des restructurations incessantes que subissent les agents de la Haute-Garonne et qui détériorent leurs conditions de travail. Dans le même temps, la DGFIP n'a de cesse de s'attaquer à la rémunération des personnels, à leurs règles de gestion et à la réduction des droits de leurs représentants.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations, fusions et fermetures de postes et services,
- des moyens à la hauteur d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences.